MOUVEMENT DE PROTESTATION DANS LES LYCÉES

Les cours reprennent graduellement

Le mouvement de protestation se poursuit dans certains lycées où les élèves, en dépit des assurances de la tutelle, continuent de réclamer dès à présent le seuil des cours à réviser en prévision du bac et dénoncent la surcharge des cours.

F.-Zohra. B. - Alger (Le Soir) - Des parents d'élèves ont, par ailleurs, été informés du fait que les élèves qui persisteraient à s'absenter des cours seront exclus des établissements.

Le mouvement de protestation n'étant pas reconnu par la tutelle qui, a maintes reprises, a expliqué que les lycéens en classe de terminale et en dépit d'un programme chargé n'examineront au bac que sur des sujets où figurent des leçons qui auraient été enseignées dans tous les établissements du territoire national.

Le département de Benbouzid avait, au cours des années précédentes, assuré que lors des épreuves du bac les candidats auraient le choix entre deux sujets et bénéficieraient d'une demi-heure supplémentaire pour chaque épreuve. Toutefois, et comme cela a été le cas depuis quelques années, les lycéens ont exprimé leurs appréhensions à peine l'année scolaire entamée et initié des mouvements de protestation dont la grève qui dure depuis près de deux semaines, notamment dans les établissements de l'Est et de la capitale. Si depuis cette fin de semaine, dans la plupart des établissements, les élèves ont repris le chemin des classes, un boycott sporadique des cours est toujours enregistré dans certains établissements.

Les élèves de terminale faisant fi des promesses de la tutelle, continuent de réclamer que la date du baccalauréat soit repoussée et aussi de connaître dès à présent le seuil des cours à réviser pour cet examen.

Parmi les lycées où le mouvement de protestation a mobilisé la plupart des élèves, on notera ceux de Mohamed-Mazari et Mohamed-Béjaoui à Bab Ezzouar, Mohamed-Hadjress à Boumati et Abane-Ramdane à El Harrach.

Photo : Samir Sid

Les élèves de terminale continuent de réclamer que la date du baccalauréat soit repoussée

Les élèves de ces établissements ont d'ailleurs organisé la semaine passée, marches et sit-in devant l'annexe du ministère de l'Education en vue d'exprimer leurs revendications. Ils ont aussi dénoncé le fait que les enseignants donnent un rythme rapide aux cours dans le but d'achever le programme volumineux, rendant ainsi les leçons difficiles à assimiler pour la classe.

Au niveau de la tutelle, le seuil des cours à réviser a été fixé au 10 mai prochain alors que l'examen du bac aura lieu cette année le 3 juin.

F.-Z. B.

IL AURA LIEU DU 14 AU 21 JUILLET PROCHAIN À ALGER

Premier symposium africain des étudiants en pharmacie

L'Association scientifique des étudiants en pharmacie d'Alger (ASEPA) organise le premier symposium africain des étudiants en pharmacie. Il se tiendra à Alger, du 14 au 21 juillet prochain, sous l'égide de la Fédération internationale des étudiants en pharmacie.

L'association, qui a intégré seulement depuis deux ans, en 2010, la Fédération internationale des étudiants en pharmacie (IPSF), a réussi à convaincre les membres des 52 pays adhérents d'organiser ce symposium pour la première fois en Algérie.

Qualifié d'événement de grande envergure par ces initiateurs, ce symposium permettra aux étudiants résidents en pharmacie et jeunes pharmaciens de s'inspirer des modèles des pays étrangers et des dernières avancées dans le domaine pharmaceutique. «Nous serons une sorte de base de données que nous soumettrons à la tutelle dans l'espoir d'intégrer ce qui manque dans notre modèle d'enseignement», a indiqué Redouane Soualmi, membre de l'ASEPA. D'ailleurs, relèvera-t-il, la pharmacie clinique, industrielle, hospitalière ou encore le conseil des patients sont des modèles «négligés».

Photo : Samir Sid

Les pharmaciens seront formés, également, pour conseiller le patient.

Les intervenants espèrent ainsi que le pharmacien, «en plus de dispenser des médicaments, soit formé pour conseiller le patient».

L'événement, qui verra la participation de près de 300 étudiants algériens issus des 11 départements en pharmacie du territoire national, traitera de thèmes scientifiques d'actualité liés, entre autres, au diabète, l'hypertension artérielle, ou à la qualité et l'efficacité du médicament.

S. A.

STATUT DES ARTISTES

Le projet en stand-by

Les artistes algériens doivent encore attendre en vue de bénéficier d'un statut à même de remédier à leur situation, le moins que l'on puisse dire, peu ou du tout pas reluisante. Et la raison, comble du paradoxe, ne se situerait pas à l'échelle des pouvoirs publics quant à répondre favorablement à cette doléance, mais plutôt au sein même de la corporation.

C'est le patron de l'UGTA qui l'affirmait, hier samedi, en marge de la cérémonie de recueillement en hommage à Abdelhak Benhamouda à l'occasion du 15e anniversaire de son assassinat. Interpellé au sujet du retard accusé dans la promulgation de ce statut de l'artiste, Abdelmadjid Sidi-Saïd dira que l'avant-projet du statut de l'artiste est finalisé et que la tutelle ministérielle concernée par le dossier, soit le ministère de la Culture, n'y a émis aucune réserve. Seulement, regrettera-t-il, nous butons malheureusement sur la désunion de la corporation artistique du fait que chaque famille veuille tirer le maximum d'avantages au détriment des autres.

«Les chanteurs veulent un statut à part, les comédiens de théâtre, ceux du cinéma, et autres autant, ce qui n'est pas évident», expliquera Sidi-Saïd, qui dira avoir «privilégié dans la démarche de faire profiter tous les artistes, notamment en matière de couverture sociale, lors des périodes creuses, principalement».

Le secrétaire général de l'UGTA exprimera le souhait que la corporation des artistes puisse retrouver davantage de sérénité et de cohésion, ce qui ne fera qu'accélérer la procédure d'obtention du tant attendu statut.

M. K.

DÉCÈS

Les familles Houri, Bouhired et Chouiter ont l'immense douleur d'annoncer le décès de

CHOUITER HASSENA

L'enterrement aura lieu aujourd'hui.

Que Dieu accueille la défunte en Son Vaste Paradis. A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.

Les familles El Mehdaoui et Hocini ont la douleur de faire part du décès de

EL MEHDAOUI ACEREDINE

le 28 janvier 2012.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui au cimetière de Miramar. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

TOUS LES VOYAGISTES AGRÉÉS POURRONT ORGANISER LA OMRA

Le consul d'Arabie saoudite revient sur sa décision initiale

Toutes les agences de voyages accréditées pourront finalement organiser la prochaine saison de la omra. Les voyagistes évoquent ainsi un recul de la part du consul d'Arabie saoudite qui avait initialement imposé une liste de 60 agences.

Les voyagistes ont finalement pu obtenir gain de cause après avoir protesté contre la décision imposée par le consulat d'Arabie saoudite au cours des dernières semaines. Le consul avait informé les autorités concernées que seulement soixante agences de voyages seront autorisées à prendre en charge les pèlerins pour la saison de la omra.

Suite à cette information, les voyagistes ont saisi le ministère du Tourisme pour exprimer leur refus de cette situation. Ils ont même menacé de boycotter tout simplement la saison et d'aller vers une année blanche.

Les syndicats des agences de voyages ont expliqué, hier, que c'est grâce à l'intervention des ministères du Tourisme et des Affaires religieuses, à celle de l'Office national du hadj et de la omra et de l'ambassadeur d'Arabie saoudite que le consul a concédé de revoir sa copie en annulant sa décision initiale.

Encore une fois, l'organisation de la omra aura suscité un scandale après ceux enregistrés pratiquement à chaque édition concernant notamment les conditions de prise en charge des pèlerins.

F.-Z. B.